



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ?
Faites appel à un conseiller France Rénov' !

Trouvez l'Espace Conseil
le plus proche de chez vous
sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone
05 90 81 83 85

France services vous aide dans vos démarches
Vous rencontrez des difficultés avec les démarches
numériques ou administratives ?
Les agents France services peuvent vous appuyer
dans votre demande d'aide.
france-services.gouv.fr

**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**
Liberté
Égalité
Fraternité

**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah

**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**
Liberté
Égalité
Fraternité



**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Sitiyasyon an-mwen

ka changé ?

**Èvè MaPrimeAdapt',
kaz an-mwen osi**



Août 2025
Conception et réalisation : agence 49bot
Impression : sprint



10-32-3010

SEPTEMBRE 2025

MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Pourquoi adapter mon logement ?

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Douche de plain-pied



→ Monte-escalier électrique



→ Volets roulants électriques

Bon à savoir

MaPrimeAdapt' est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov').

Quelle aide ?

MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de

50 ou 70 %

du montant des travaux (dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur).

Pour qui ?

- Personne en situation de handicap
- Personne âgée de 70 ans ou plus
- Personne de 60 à 69 ans sous condition de GIR (GIR 1 à 6)
- Ayant des revenus modestes ou très modestes
- Résidant en France (métropole et Outre-Mer)
- Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

Quel accompagnement dans mes démarches ?

Vous serez accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Ce professionnel sera votre contact privilégié tout au long de votre projet.

Les 5 étapes de mon parcours



1

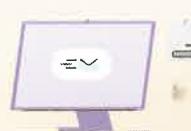
Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour préciser mon projet.



2

Le conseiller France Rénov' me propose une liste d'AMO* présents sur mon territoire.

Je réalise avec l'AMO mon diagnostic logement pour déterminer mon projet de travaux et mon plan de financement.



3

Je dépose ma demande de subvention en ligne ou au format papier.

4

Je fais réaliser mes travaux par un artisan.



5

Je reçois le versement de ma subvention.

